



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

### Séjours Jeunes – ASSAMAR TOURISME ET VOYAGE

#### Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales d'Inscription s'appliquent à l'ensemble des séjours organisés par ASSAMAR TOURISME ET VOYAGE, conçus pour des jeunes âgés de 07 à 14 ans.

Les séjours sont déclarés auprès des services compétents de la Jeunesse et des Sports, impliquant le strict respect des normes en vigueur sur les plans pédagogique, sanitaire et sécuritaire.

Toute inscription à l'un des séjours proposés implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

#### Article 2 – Modalités d'inscription

L'inscription devient effective à réception d'un dossier complet, transmis soit par correspondance, soit directement dans les bureaux de l'agence.

Le dossier doit impérativement comprendre, pour chaque jeune :

- Une fiche d'inscription dûment remplie au stylo bille,
- Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie,
- Un acompte de 40 % du prix total du séjour, libellé à l'ordre de ASSAMAR TOURISME ET VOYAGE.

Les documents sont disponibles en format PDF à télécharger et à imprimer.

#### Article 3 – Confirmation d'inscription et paiement

À réception du dossier complet, une confirmation d'inscription est adressée à l'inscrivant.

Dans un souci de préservation de l'environnement et d'efficacité, les convocations et attestations sont transmises prioritairement par voie électronique. L'adresse e-mail doit impérativement figurer sur la fiche d'inscription.

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 21 jours avant le départ.

Pour toute inscription effectuée dans les 21 jours précédent le départ, le règlement intégral du séjour est exigé.

#### Article 4 – Prix et conditions tarifaires

Les prix indiqués peuvent être révisés à la hausse ou à la baisse en fonction :

- Des variations de taux de change,
- Du coût des transports,
- Des taxes afférentes aux prestations.

En cas de modification du séjour après inscription, l'agence informe le participant, qui peut :

- Confirmer son inscription dans les nouvelles conditions,
- Se désister sans frais,
- Ou choisir un autre séjour.

La confirmation d'inscription et la facture font foi.

Toute contestation doit être formulée dans un délai de 15 jours à compter de leur réception.

#### Article 5 – Prestations incluses

Le prix du séjour comprend :

- L'hébergement en pension complète,
- Les transports liés au séjour, le cas échéant,
- Les activités prévues,
- L'encadrement pédagogique qualifié,



- Le matériel pédagogique, visites et excursions mentionnés,
- Une assurance responsabilité civile.

Le prix est forfaitaire : aucune prestation non consommée ne peut donner lieu à remboursement.

### **Article 6 – Modification ou annulation du fait de l'organisateur**

En cas d'annulation imposée par des circonstances majeures ou pour des raisons de sécurité, les sommes versées sont intégralement remboursées.

En cas de modification substantielle avant le départ (notamment hausse significative du prix), l'inscrivant dispose d'un délai de 7 jours pour :

- Accepter les nouvelles conditions,
- Ou résilier sans pénalité avec remboursement immédiat.

Un avenant au contrat seras établi le cas échéant.

### **Article 7 – Annulation du fait de l'inscrivant**

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée adressée à :

ASSAMAR TOURISME ET VOYAGE

Cité 130 Logements LSP – 10000 Bouira – Algérie.

### **Article 8 – Frais d'annulation**

Toute annulation entraîne des frais de dossier fixes de 5.000 DA.

Barème de désistement :

- 25 % du prix total (minimum 5.000 DA) : de 30 à 21 jours avant départ,
- 50 % : de 20 à 8 jours,
- 75 % : de 7 à 2 jours,
- 100 % : moins de 2 jours avant départ.

*(Hors transport aérien – nous consulter)*

---

### **Article 9 – Assurance annulation ( facultative )**

Une assurance annulation est proposée couvrant notamment :

- Maladie grave, accident grave ou décès,
- Hospitalisation d'au moins 8 jours,
- Licenciement économique.

Le montant doit être ajouté au règlement de l'acompte.

### **Article 10 – Assurance responsabilité civile**

ASSAMAR TOURISME ET VOYAGE souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la SAA.

### **Article 11 – Règlement intérieur et discipline**

Tout manquement grave à la discipline peut entraîner l'exclusion du séjour.

Dans ce cas :

- Aucun remboursement ne sera effectué,
- Les frais de retour sont à la charge de la famille ou du tuteur légal.

### **Article 12 – Réclamations**

Toute réclamation doit être adressée par lettre recommandée dans un délai de 3 mois après la fin du séjour.



## **Article 13 – Perte, vol et effets personnels**

ASSAMAR TOURISME ET VOYAGE ne saurait être tenu responsable des pertes ou vols d'effets personnels.

- Le trousseau indicatif n'a pas de valeur contractuelle.
- Les assurances exigent la constatation d'une infraction.

## **Article 14 – Argent de poche**

L'argent de poche n'est pas indispensable.

En cas de perte ou de vol, la responsabilité incombe entièrement à la famille.

## **Article 15 – Activités dominantes**

Les activités décrites peuvent être adaptées en cas de circonstances exceptionnelles.

L'enfant n'est jamais contraint à pratiquer une activité qu'il refuse.

## **Article 16 – Droit à l'image**

L'inscription autorise l'utilisation de l'image de l'enfant à des fins de communication.

Tout refus doit être notifié par lettre recommandée avant le début du séjour.

## **Article 17 – Renvoi**

En cas de comportement grave (délit, atteinte aux personnes ou aux biens, incivilités répétées), l'enfant pourra être renvoyé.

Les frais de rapatriement seront à la charge de la famille, sans remboursement.

## **Article 18 – Départ et retour**

Les modalités de départ et retour sont communiquées deux semaines avant le séjour.

La présence d'un adulte accompagnant est obligatoire.

Tout retard ou modification de transport est à la charge de la famille.

## **Article 19 – Soins médicaux**

L'organisateur avance :

- Les frais de consultation médicale,
- Les médicaments.

Les feuilles de soins sont restituées en fin de séjour.

Les parents sont informés dans les plus brefs délais en cas de problème médical.

## **Disposition finale**

ASSAMAR TOURISME ET VOYAGE attache une grande importance à la qualité de ses séjours.

Les remarques et réclamations constituent des éléments essentiels d'amélioration continue.